

Appel à communication - Biennale 2023

L'expérience corporelle : un concept intégrateur au service de l'éducation de l'élève en EPS

A l'heure où des choix politiques et institutionnels interpellent les priorités et la qualité de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) à l'École, il nous semble important de proposer à la profession, un temps de réflexion, de clarification et de partage sur la notion d'expérience corporelle comme support d'éducation des élèves.

Le thème de l'expérience corporelle, choisi pour cette cinquième biennale de l'AE-EPS, est l'objet de nombreux articles et travaux de thèse dans le domaine des STAPS. Il a donné lieu à deux événements professionnels marquants : la publication d'un ouvrage en 2011, *L'expérience corporelle*, édité par la Revue EP.S et le colloque scientifique organisé par l'AFRAPS en 2012. Bien qu'il revête différents sens, selon les courants scientifiques auxquels on se réfère, ce concept permet de dépasser le dualisme cartésien. En effet l'ensemble de ces courants s'accorde à penser qu'une expérience corporelle résulte de l'immersion d'une totalité agissante dans son environnement. Nous l'avons choisi, pour indiquer notre volonté de ne pas réduire le contenu de l'EPS à une suite d'apprentissages de techniques sportives, ni de le considérer seulement comme un prétexte à des apprentissages transversaux aux autres disciplines scolaires. L'expérience corporelle, parce qu'elle renvoie à l'intégration de l'action motrice consciente ou non, peut faire l'objet d'un travail de la profession pour poser les conditions favorables à la connaissance de soi par l'action. Ce développement personnel résultant de l'activité motrice poserait ainsi les bases d'une habitude de pratique physique positive et durable.

L'expression « expérience corporelle » apparaît pour la première fois en 1996 dans les textes officiels à destination de l'école primaire, en 1999 dans les programmes d'EPS de lycée¹ : « [l'EPS] est le temps d'une expérience corporelle personnalisée qui favorise l'acquisition de compétences et connaissances en relation au patrimoine culturel des activités physiques sportives et artistiques. » Elle est introduite ensuite dans la troisième finalité des programmes de collège en 2008 où « ...l'élève doit vivre des expériences corporelles variées et approfondies. ». Puis cette notion disparaît complètement dans les programmes d'EPS de 2015 pour faire une nouvelle apparition dans les programmes de lycée en 2019 où cinq champs d'apprentissage permettent à l'élève de « vivre des expériences corporelles, d'accéder aux savoirs scolaires et aux éléments d'une culture contemporaine. ».

Employée au singulier ou au pluriel, l'expression fait souvent référence à des situations vécues corporellement, considérées comme typiques de la culture des pratiques physiques et qui sont l'occasion, pour l'élève, de mobiliser ses ressources en relation avec le monde physique ou avec les autres, et aussi de mieux se connaître. Les programmes ne semblent retenir qu'un seul aspect de l'expérience corporelle, celui qui renvoie à un contexte de mise à l'épreuve du corps comme support d'acquisitions.

L'expérience, c'est aussi le résultat de cette mise à l'épreuve, à savoir des ressentis, des connaissances, des compétences spécifiques et transversales construits au cours de celle-ci. Or l'élève n'est pas vierge de toute expérience corporelle lorsqu'il arrive en cours d'EPS. En tant que traces, l'expérience

¹ BO Hors-série n°6 du 12 août 1999

corporelle pèse donc nécessairement sur sa façon d'agir et d'interagir dans des situations qui engagent son corps. Ainsi, plus qu'une simple production de gestes, l'expérience corporelle engage le sujet dans sa totalité et dans la durée. Les comportements moteurs observables sont en fait le reflet de valeurs, d'émotions, de significations, de préoccupations, de mobiles, élaborés antérieurement et qui agissent souvent à son insu. En définitive, l'expérience corporelle d'un élève se manifeste à travers ses conduites motrices, comprises comme « *l'organisation signifiante du comportement moteur*² ».

Enfin, parce qu'elle est subjectivement éprouvée, toute expérience corporelle est singulière. Elle s'accompagne d'affects, de ressentis, de connaissances sur soi et sur le résultat de ses actions qui ne sont pas automatiquement accessibles. Des outils sont nécessaires et utiles pour que l'élève puisse accéder au contenu de son expérience corporelle, et faciliter son engagement dans l'action. Cette orientation convoque un autre type d'expérience corporelle, plus méthodologique cette fois, qui consiste à tirer les leçons de son action pour la transformer ou en engager d'autres.

Au regard des différents sens évoqués, quels rapports l'enseignant d'EPS entretient-il avec ce concept dans son enseignement, avec des objectifs à poursuivre et différents types d'attendus de fin de scolarité à atteindre ? De plus, si l'expérience corporelle est de l'ordre du vécu subjectif donc de l'intime, comment peut-il prendre en compte l'expérience corporelle de chacun et la transformer en moyen, voire en méthode d'apprentissage et d'éducation ?

Les contributions proposées apporteront des éléments de réponse selon quatre axes possibles :

Axe 1 : Expérience corporelle, enjeux et finalités de l'école

Les propositions porteront sur l'expérience corporelle comme objet éducatif spécifique de l'éducation physique et sportive ou encore comme interface entre l'élève et les attentes que la société dévolue à l'école. Les contributions pourront faire valoir des conceptions de l'enseignement où l'expérience corporelle vécue des élèves permet de les sensibiliser à la construction de leur santé et de les inciter à poursuivre une activité physique tout au long de leur vie.

Axe 2 : Expérience corporelle et interprétation des conduites motrices

Les contributions de cet axe questionneront principalement les repères et les indicateurs visibles que l'enseignant d'EPS utilise pour observer les conduites motrices de ses élèves et qui sont l'expression de leur expérience corporelle vécue. Elles aideront à interpréter et à comprendre l'activité de l'élève *in situ* lors de la pratique d'une APSA pour une meilleure prise en compte dans les procédures d'enseignement.

Axe 3 : Expérience corporelle, contenus d'enseignement et progrès moteurs

Les propositions tâcheront de montrer en quoi et comment le vécu de l'expérience corporelle passée, a une incidence sur le sens, les significations et la motivation que l'élève accorde à son action motrice et qui peuvent faire obstacle aux contenus d'enseignement proposés. Elles préciseront les choix que l'enseignant peut faire pour que les apprentissages moteurs soient réellement efficaces sur le moyen et long terme, permettant ainsi d'enrichir durablement l'expérience corporelle de l'élève. Cet axe sera aussi l'occasion de déterminer les conditions qui permettent, au mieux, de prendre en compte la singularité de l'expérience corporelle pour que chacun puisse progresser.

Axe 4 : Expérience corporelle et évaluation

Cet axe abordera les propositions qui facilitent l'accès de chacun à sa propre expérience corporelle. Elles renvoient d'une part à la connaissance de son action et d'autre part à la connaissance de soi dans l'action. L'interactions entre pairs, l'observation de ses camarades, le retour ou la réflexion sur l'action, la prise de conscience, le travail sur soi, sur ses ressentis constituent autant de pistes pour accéder au contenu de l'expérience corporelle, qui en retour peut permettre de modifier sa façon d'agir et d'apprendre. L'élève

² Parlebas P., 1981. *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, Publications INSEP

construit ainsi une expérience corporelle qui lui permet de savoir s'exercer ou s'entraîner seul et/ou avec d'autres.

Format des propositions³

Instructions pour les résumés courts

Les résumés courts (3000 caractères maximum, espaces compris) doivent être envoyés

Jusqu'au 01-01-2023

Par courrier électronique en fichier attaché à l'adresse suivante : biennale2023@aeeps.org

L'acceptation de votre communication vous sera notifiée après lecture et avis du Comité d'expertise (au plus tard le **20-01-2023**). Ce texte doit vous permettre de cerner et présenter votre projet. Sa dimension professionnelle, à savoir la présentation de mises en œuvre réelles en situation de classe, sera déterminante dans le choix des contributions retenues.

Les résumés des contributions retenues formeront le livret de présentation du programme de la biennale.

Instructions pour les textes longs

Les textes longs (25000 caractères maximum, espaces compris) devront parvenir au Comité d'expertise avant le **30-04-2023** à la même adresse : biennale2023@aeeps.org

Les schémas, dessins ou illustrations devront être présentés exclusivement en noir et blanc et être joints, en plus du texte, dans un fichier à part au format PDF. Dans tous les cas, ce fichier complémentaire ne peut excéder 2 pages A4.

Les échanges entre le Comité d'expertise et les auteurs auront lieu jusqu'au **25-06-2023**.

Les textes longs définitifs seront adressés à l'imprimeur à partir du **30-06-2023**. Ils vous seront envoyés au format de l'ouvrage pour vérification dès leur réalisation.

Ces textes longs constitueront le dossier « biennale 2023 » qui sera disponible lors de l'évènement.

Instructions communes à tous les documents écrits, textes courts et textes longs.

Tous les textes devront être écrits en Time New Roman 12, interligne simple.

Les marges seront de 2,5 cm.

Texte justifié à gauche ;

Une ligne pour chaque co-auteur – en italique : NOM (majuscule), prénom, statut et institution (les 3 derniers en minuscule) ;

Après un interligne : Mots clés : 5 maximum ;

Après un interligne : Le titre de la communication en time new roman gras, italique ;

Le texte proprement dit ;

Des références bibliographiques limitées à 5 pour les résumés courts et à 15 pour les textes longs en respectant les normes suivantes :

1. Dans le texte : citez entre parenthèses le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s), suivi de la date. Exemple : (Damasio, 2010).

2. En fin de texte et non en bas de page, reporter le(s) nom(s) de(s) l'auteur(s) selon les modèles qui suivent :

- pour les ouvrages : Damasio A. (2010). L'autre moi-même. Paris, Odile Jacob.

- pour les articles : Rossi D. (2010). Apprendre à s'entraîner en milieu scolaire. Vers quelles compétences en activité de course ? Revue Enseigner l'EPS, n° 250, p. 8-13.

³ Les échéances mentionnées dans ce document sont à destination des « individuels » ; les coordonnateurs des Groupe Ressources recevront un calendrier spécifique intégrant que ce sont eux qui sélectionnent les textes pour leur groupe. Si vous êtes membres de l'un des Groupes Ressources de l'AE-EPS, merci de vous rapprocher de votre coordonnateur de groupe.

- pour un chapitre d'un ouvrage : Testevuide S., Coston A., Ubaldi J.L. (2010). Forme de pratique scolaire : proposition d'une démarche de caractérisation et d'illustration. In : Les cahiers du CEDREPS n° 9, Éditions AE-EPS, p. 6-14.

Chaque proposition reçue fera l'objet d'un accusé de réception.

Un second texte vous sera adressé pour les présentations orales pour la biennale mais vous pouvez d'ores et déjà noter les éléments suivants :

Vous serez amenés à intervenir deux fois selon des modalités qui vous seront précisées ultérieurement. Les contributions s'appuient dans la mesure du possible, sur des images de classe au travail ; les modalités vous en seront précisées au plus vite afin que vous puissiez prendre vos dispositions.

Le comité de pilotage.